



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 8808

du 12/01/2023

Vérification des populations scolaires à distances - Enseignement spécialisé - Comptage des élèves 2023

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 16/01/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Vérification à distance - Comptage de janvier 2023 - Enseignement spécialisé
--------	--

Mots-clés	Vérification à distance - Comptage de janvier 2023 - Enseignement spécialisé
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b> <b>Ens. officiel subventionné</b> <b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement obligatoire - Fabrice AERTS BANCKEN, Directeur général
--

### Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Nzigira Sydney	Service de la vérification de la population scolaire	02/690.8500 sydney.nzigira@cfwb.be
Meyers Mathilde	Service du comptage des élèves	02/690.88.62 mathilde.meyers@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Pour des raisons exceptionnelles et indépendantes de notre volonté, je vous informe que la vérification des populations scolaires de **l'enseignement spécialisé** sera réalisée à distance pour ce comptage de **janvier 2023**. Par cette circulaire, je souhaite vous informer des modalités relatives à cette vérification.

- Vous devez envoyer **par courriel**, les registres de fréquentation de l'établissement du mois de janvier 2023. Il s'agit des registres concernant l'ensemble de la population, c'est-à-dire toutes les classes.
- Sur chaque page numérisée, il conviendra d'indiquer le numéro FASE de l'implantation, l'année d'étude et la classe concernée. Tous les documents relatifs à la même implantation doivent être repris dans un seul PDF (ou à tout le moins dans un seul envoi).
- Vous devez envoyer les documents à l'adresse [comptage2023@cfwb.be](mailto:comptage2023@cfwb.be).

N.B: si vous n'avez pas de scanner, vous pouvez photographier les pages de registres, mais dans ce cas, vérifiez la qualité des photos avant envoi.

Afin de ne pas ralentir le travail des vérificateurs, nous vous demandons de nous faire parvenir ces documents avant **le 1<sup>er</sup> février**.

Cette vérification à distance est exceptionnelle et dès que la situation le permettra, les visites des vérificateurs au sein des établissements reprendront.

Pour toute question, contactez Madame Nzigira Sydney via l'adresse [sydney.nzigira@cfwb.be](mailto:sydney.nzigira@cfwb.be); ou/et Madame Meyers Mathilde, via l'adresse [mathilde.meyers@cfwb.be](mailto:mathilde.meyers@cfwb.be)

Je me permets d'insister sur la nécessité absolue de votre coopération avec l'équipe de la Vérification afin que nous puissions mener à bien les opérations du comptage dans les délais prévus.

Je vous en remercie d'avance.

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN